VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT – AVENUE DE SILVACANE
AM PM N° 221/26

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la voirie routière,
VU le Code de la route,
CONSIDÉRANT la demande du bénéficiaire, présentée le 12 Juin 2026, domicilié au 1 rue Antoine de Saint Exupéry à La Roque d'Anthéron (13640),
CONSIDÉRANT la nécessité de permettre le stationnement d'un camion type Renault Master de 3.5 Tonnes pour un déménagement au 1 rue Antoine de Saint Exupéry,
CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1: le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public au droit du 2 au 2 bis rue Jeanne D'arc – 13640 La Roque d'Anthéron afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement de type Mascotte 20 m3 sur 2 places de stationnement au 2 et 2 bis Rue Jeanne d'arc.

Article 2: Cette autorisation est accordée le 27 Juin 2026 de 7h00 à 19h00.

Article 3: Pendant cette période, le stationnement sera interdit et réservé au droit du n°2 au 2 bis rue Jeanne D'arc, sur les deux emplacements devant ce domicile nécessaires au stationnement du camion.

Article 4: Le bénéficiaire de l'autorisation devra veiller à maintenir en permanence la circulation des piétons en sécurité, mettre en place toute signalisation et balisage nécessaires, assurer la propreté du domaine public, réparer immédiatement tout dommage causé à la voirie ou aux équipements publics.
La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable. Elle pourra être retirée à tout moment pour motif d'intérêt général.

Article 5: Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Les services municipaux et la police municipale sont chargés de son exécution.

Article 6 : Conformément à l'article R421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication, ou de sa notification par courrier en utilisant l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260615-ARR_221_26_

Article 7 : La Direction des Services de la Commune, la Police Municipale, la brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 Juin 2026

Le Maire :

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 23/06/26
Publication/notification le 23/06/26

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr
Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 23/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260615-ARR_221_26_